



**POLE TECHNIQUE
ESPACES PUBLICS**

POINT INFORMATION A DATE

En vertu des arrêtés municipaux du 05/05/2026

STATIONNEMENT -CIRCULATION

Secteur Nord / Gare et Secteur Centre
/ Le Port

PLACE DU GENERAL DE GAULLE

Les 18/05/2026, 1/06/2026 et 15/06/2026, les prescriptions suivantes s'appliquent PLACE DU GENERAL DE GAULLE:

- La circulation des véhicules est interdite
- Le stationnement des véhicules est interdit au droit des n° 2 -4 - 6 et 7.
- Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate .

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- RUE ARISTIDE BRIAND,
- BOULEVARD DE LA PAIX
- RUE DE LAFONTAINE,

Une pré-signalisation sera mise au carrefour PLACE STALINGRAD / AVENUE DE VERDUN et indiquera circulation interdite PLACE GENERAL DE GAULLE "

STATIONNEMENT

Secteur Kercado

IMPASSE GUSTAVE BRANLY

À compter du 18/05/2026 et jusqu'au 12/06/2026, IMPASSE GUSTAVE BRANLY, la circulation se fera sur chaussée rétrécie au droit des travaux

STATIONNEMENT

Secteur Nord / Gare et Secteur Centre

/ Le Port

RUE DE LA FONTAINE

L'ARRETE 26 AV 0588 EST ABROGE POUR LA PERIODE DU 11/05/2026

AU

2210512026

À compter du 11/05/2026 et jusqu'au 22/05/2026, le stationnement des véhicules est interdit au droit du n°6 sur 2 places.

STATIONNEMENT -CIRCULATION

Secteur Sud-Ouest / Conleau et

Secteur Centre / Le Port

RUE ALEXANDRE LE PONTOIS, RUE DU PORT et AVENUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY

RUE ALEXANDRE LE PONTOIS

À compter du 11/05/2026 et jusqu'au 12/05/2026, la circulation se fera par alternat au droit des travaux et sera gérée par panneaux BI 5+C18. Les travaux se feront de nuit de 21h00 à 6h00

RUE DU PORT

À compter du 11/05/2026 et jusqu'au 12/05/2026, La circulation des véhicules est interdite dans le sens Nord -> Sud et conservée dans l'autre sens. Les travaux se feront de nuit de 21 h00 à 6h00

Une déviation sera mise en place pour les véhicules et empruntera l'itinéraire suivant:

- GIRATOIRE DU MOULIN DU ROY
- PLACE LEON GAMBETTA
- RUE FERDINAND LE DRESSAY
- RUE DU COMMERCE
- AVENUE DE KERVILER
- GIRATOIRE FLORENCE ARTHAUD
- AVENUE DU MARECHAL JUIN
- AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY

AVENUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY

À compter du 11/05/2026 et jusqu'au 13/05/2026, La circulation se fera par alternat au droit des travaux et sera gérée par panneaux B15+C18.

Les travaux se feront de nuit entre 21h00 et 6h00

- Le stationnement des véhicules est interdit conformément au plan ci-joint.

STATIONNEMENT

BOULEVARD DU GENERAL GUILLAUDOT

Le 07/05/2026, dans la portion de voie comprise entre la RUE DE POIGNANT et le GIRATOIRE DE L'HOPITAL, la circulation se fera sur chaussée rétrécie au droit des travaux.

STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

PLACE DE LA REPUBLIQUE

Le 11/05/2026, la circulation des véhicules est interdite sur la voie de dépose minute de la poste.

Les véhicules de déménagements seront autorisés à stationner dans celle-ci.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Nord / Gare et Secteur Centre
/ Le Port

RUE DU LIEUTENANT-COLONEL MAURY,

PLACE DU MARECHAL LYAUTEY et RUE

DU COLONEL POBEGUIN

RUE DU LIEUTENANT-COLONEL MAURY

- du 01/06/2026 au 05/06/2026, le stationnement sera interdit au droit du n°31 sur 4 places y compris la place PMR
- Occupations de places par véhicule - sur stationnement payant ou réglementé avec prestations municipales
- Nombre d'emplacements concernés : 4

PLACE DU MARECHAL LYAUTEY

- du 01/06/2026 au 05/06/2026, le stationnement sera interdit au droit du 7 sur 3 places.
- Occupations de places par véhicule - sur stationnement payant ou réglementé avec prestations municipales
- Nombre d'emplacements concernés : 3

RUE DU COLONEL POBEGUIN

- du 01/06/2026 au 05/06/2026, le stationnement sera interdit au droit du n°8 sur 4 places.
- Occupations de places par véhicule - sur stationnement payant ou réglementé avec prestations municipales
- Nombre d'emplacements concernés : 4

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

PLACE DU GENERAL DE GAULLE

- du 18/05/2026 au 15/06/2026, barrage de rue pour réalisation de travaux

STATIONNEMENT -CIRCULATION

Secteur Ouest et Secteur Centre / Le

Port

RUE DU LIEUTENANT DE POLICE

RYCKEBUSCH

Le 11/05/2026, les prescriptions suivantes s'appliquent RUE DU LIEUTENANT DE POLICE RYCKEBUSCH:

- La circulation des véhicules est interdite dans le sens Sud > Nord et conservée dans l'autre sens.

- Le stationnement des véhicules est interdit conformément au plan ci-joint.
- Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate .

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- PLACE DE LA LIBERATION • RUE DE ROHAN

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Sud Est et Secteur Centre / Le Port

RUE FERDINAND LE DRESSAY

- Du 16/05/2026 à 18h00 au 17/05/2026 à 01h00, barrage de rue pour agrandissement des terrasses
- du 16/05/2026 à 16h00 au 17/05/2026 à 01h00 le stationnement sera interdit sur l'ensemble des places RUE FERDINAND LE DRESSAY

Secteur Sud Est et Secteur Centre I Le Port

RUE FERDINAND LE DRESSAY

Le 16/05/2026, de 18h00 à 1h00 le 17/05 les prescriptions suivantes s'appliquent RUE FERDINAND LE DRESSAY :

- La circulation des véhicules est interdite RUE FERDINAND LE DRESSAY dans les deux sens.

Une déviation sera mise en place pour tous les véhicules et emprunte l'itinéraire suivant .

- PLACE MARECHAL
- JOFFRE - RUE
- ALEXANDRE LE PONTOIS
- RUE JEHAN DE BAZVALAN
 - GIRATOIRE DE LA LEGION D'HONNEUR
- RUE JEAN MARTIN
 - GIRATOIRE DE L'EVECHÉ
 - AVENUE DE TOHANNIC
 - AVENUE RAYMOND MARCELLIN
 - RUE JEAN JAURES - RUE FERDINAND LE DRESSAY

Ou l'itinéraire suivant :

- RUE JEAN JAURES
- GIRATOIRE D'ARCAL
- AVENUE RENÉ DE KERVILER
- GIRATOIRE FLORENCE ARTHAUD
- AVENUE DU MARECHAL JUIN
- AVENUE MARECHAL DELATTRE DE TASSIGNY
 - PLACE THEODORE DECKER

- GIRATOIRE DES CARMES
- RUE DU PORT
- ^r GIRATOIRE DU MOULIN DU ROY
- PLACE LEON GAMBETTA
- RUE FERDINAND LE DRESSAY

Le 16-05-2026 de 16h00 au 17-05-2026 à 1h00 Le stationnement sera interdit sur l'ensemble des places de la RUE FERDINAND LE DRESSAY

- Le stationnement des véhicules est interdit sur l'ensemble de la rue. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate,
- Le centre technique municipal mettra à disposition la signalisation pour le barrage de rue ainsi que les panneaux visant à interdire le stationnement.
- Les organisateurs devront assurer la sécurité de la RUE FERDINAND LE DRESSAY en positionnant des véhicules anti-intrusion.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port
RUE ARISTIDE BRIAND

7 RUE ARISTIDE BRIAND

- Du 15/05/2026 au 20/05/2026, sauf samedi et dimanche Occupations de places par véhicule - sur stationnement non payant - avec prestations municipales
- 1 place réservées au droit du n ° 7 le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement

Circulation

Secteur Kercado

RUE GUILLAUME LE BARTZ (sur le parking)

Le 23/05/2026, les prescriptions suivantes s'appliquent RUE GUILLAUME LE BARTZ sur le parking conformément au plan ci joint:

- La circulation des véhicules est interdite sur le parking,
- Le stationnement des véhicules est interdit sur l'ensemble des places du parking situé entre le city stade et la rue Guillaume le BARTZ. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;
- Le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement
